



LA NEWSLETTER DE JEAN-FRANÇOIS RAPIN

SÉNATEUR DU PAS-DE-CALAIS

Édito

Au Sénat

Sur le Terrain

Un an s'est écoulé, une session parlementaire mais deux gouvernements plus tard, il est temps de vous présenter un bilan de mon travail parlementaire.

Une instabilité gouvernementale face à une situation budgétaire calamiteuse

En septembre 2024, le Gouvernement de Michel Barnier a pu dresser le constat de la situation désastreuse des finances publiques de l'État et de la Sécurité sociale. Ce constat, le groupe Les Républicains du Sénat le dénonce depuis de nombreuses années sans être entendu par les précédents gouvernements. A l'issue de consultations menées avec les forces politiques et les acteurs concernés, le gouvernement de Michel Barnier a posé un diagnostic avec des solutions fermes pour y répondre. Pour autant, les orientations budgétaires proposées n'ont pas suffisamment convaincu l'Assemblée nationale qui a décidé de censurer brutalement le Gouvernement de Michel Barnier en décembre 2024.

Dès la nomination du Gouvernement Bayrou, nous avons repris les discussions parlementaires afin d'adopter un budget pour 2025. Ce texte a constitué une étape essentielle pour éviter à la France de naviguer en 2025 sous le seul régime d'une loi spéciale.

Face à cette roue de secours budgétaire, le **Sénat a réduit la dépense publique tout en limitant les hausses d'impôts, cela afin de préserver au maximum les ménages et l'activité économique.**

Des solutions innovantes ont également été mises en œuvre pour nos collectivités territoriales, qui ne sauraient être tenues responsables de la dégradation budgétaire. Moteurs de notre économie, leur capacité d'investissement doit à tout prix être protégée.

La mobilisation du Sénat, grand défenseur des collectivités

Par ailleurs, cette session parlementaire, tenue de janvier à juillet, nous a permis de valoriser le travail législatif du Sénat qui a su remporter plusieurs combats qu'il menait depuis des années. Parmi eux, je pense évidemment à la **proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences "eau" et "assainissement"**, faisant ainsi cesser le caractère obligatoire de leur transfert aux intercommunalités au 1er janvier 2026.

Élu du Pas-de-Calais et aux premières loges des drames causés par les **inondations de 2023 et 2024**, j'ai mené aux côtés de mon collègue Jean-Yves Roux une mission de contrôle sur les inondations. A l'issue de ces travaux, j'ai rédigé une proposition de loi qui a été adoptée à l'unanimité au Sénat visant à **soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations.**

Sur le sujet migratoire, plusieurs maires de la Côte d'Opale se réunissent régulièrement à l'initiative de la Maire de Calais, Natacha Bouchart. Avant l'été, j'ai sollicité le cabinet du Président du Sénat afin que ce collectif puisse être reçu par la commission des lois.

Aujourd'hui, notre rentrée parlementaire est à nouveau rythmée par un chamboulement politique. Sébastien Lecornu devra relever les défis d'une crise sociale, économique, institutionnelle mais également politique. Ancien maire et président de conseil départemental, j'espère que son écoute des collectivités territoriales pourra perdurer et qu'il réussisse à servir aux mieux les intérêts de la France.

Engagé à vos côtés, je vous souhaite une bonne rentrée ainsi qu'une bonne lecture de cette lettre d'information qui retrace **mon activité sur les 12 derniers mois.**

Automne 2024

Le Sénat en faveur d'un équilibre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles



Le contexte

Depuis la création du régime CatNat, plus de 97% des ménages sont couverts face aux catastrophes naturelles. Toutefois, le régime est menacé par les changements climatiques :

- 40% de hausse de la sinistralité due au changement climatique est prévue d'ici 2050 ;
- Le coût de la sinistralité « sécheresse » représentera 43 milliards d'euros entre 2020 et 2050, contre 13,8 milliards d'euros entre 1989 et 2020 ;
- En 2023, les dégâts causés par les inondations ont coûté 640 millions d'euros dans les seuls départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
- L'augmentation des surprimes prévue depuis le 1er janvier 2025 restera insuffisante pour garantir l'équilibre du régime : les scénarii de sinistralité oscillent entre 3052 et 3845 millions d'euros en 2050.

Les solutions

A l'initiative de ma collègue sénatrice Christine Lavarde, le groupe Les Républicains a déposé une proposition de loi visant à assurer l'équilibre du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles. Reconnu pour mon accompagnement des territoires exposés au changement climatique, j'ai été désigné rapporteur sur cette proposition de loi.

Ce texte découle du rapport « Régime CatNat : prévenir la catastrophe financière » nourrie également par le rapport de Jean-François Husson sur les problèmes assurantiels des collectivités ainsi que par la mission relative aux inondations, que j'ai eu l'occasion de porter aux côtés de mon collègue Jean-Yves Roux. De nombreuses recommandations issues de ces rapports sont traduites dans ce texte.

Le texte comporte deux objectifs majeurs : renforcer la prévention et garantir la soutenabilité financière du régime.

L'apport du texte se manifeste dans les dispositifs suivants :

- La mise en place d'un mécanisme de revalorisation automatique du taux de surprime,
- L'interdiction du paiement répété de la franchise lors de la succession rapide de catastrophes naturelles,
- L'interdiction de la rémunération des experts en fonction du résultat,
- La mise en place d'un nouveau prêt à taux zéro « éco-PTZ prévention » visant à aider les ménages à financer les coûts de travaux de prévention des risques,
- L'octroi de MaPrimeRénov' aux travaux de prévention de risques naturels dans le cadre de travaux globaux.

Ce texte représente une véritable avancée dans l'adaptation de notre régime assurantiel et du financement de la prévention des risques. Il apporte une réponse aux enjeux actuels tout en préparant l'avenir.

A court terme : Garantir l'équilibre du régime CatNat

Pour garantir l'équilibre du régime, nous proposons d'actualiser régulièrement la surprime CatNat en fonction de la sinistralité observée sur le passé. Ce qui évitera une augmentation des primes d'assurance substantielles.

A long terme : Développer la prévention des risques

Pour favoriser la prévention des risques aujourd'hui et permettre des économies demain, « *l'objectif est d'avoir une accélération des moyens financiers alloués à la prévention. Avec l'augmentation des surprimes, c'est à peu près 450 millions d'euros pour 2025* », souligne l'auteure du texte.

Alors que les inondations ont ravagé plusieurs départements ces deux dernières années, cette proposition de loi est attendue dans les territoires. Malheureusement, ce texte déposé le 30 octobre 2024 sur le bureau de l'Assemblée nationale, n'est toujours pas inscrit à l'ordre du jour des travaux de la chambre basse.

La plupart des pays envient notre dispositif, il nous appartient, aujourd'hui, de prendre les mesures nécessaires pour le conserver.

Renforcement des outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale



Les sénateurs LR obtiennent la mise en œuvre d'une boîte à outils à destination des élus locaux.

Le contexte

Dans un contexte de crise du logement, les élus locaux étaient nombreux à régulièrement alerter les Sénateurs sur la situation du marché locatif dans leur commune. Afin d'aboutir à un texte adapté à la réalité touristique de nos territoires, le Sénat s'est attaché à enrichir et à assouplir le texte initial.

Une proposition de loi initialement trop limitée

La proposition de loi de la députée Anaïg Le meur jugée en décalage avec son objectif affiché par le groupe LR du Sénat : le texte émanant de l'Assemblée nationale était trop restrictif en ce qu'il ne contenait que des dispositions sur la location meublée touristique. Le Sénat s'est efforcé de considérer plus largement les déséquilibres du marché locatif.

Le Sénat à l'écoute des élus locaux, dans un objectif d'efficacité et de simplification

Afin d'opérer un maximum de différenciation et **après prise en compte des avis de plus de 1200 élus via sa plateforme de consultation**, le Sénat s'est efforcé de simplifier le plus possible le texte, afin de donner aux communes demandeuses une « boîte à outils » permettant de réguler les meublés de tourisme. Ce travail sénatorial répondait à un double constat :

- Près de la moitié des communes consultées sont touchées par le phénomène : 38% des élus consultés considèrent que leur commune nécessite une régulation des meublés de tourisme afin de faire face à un déséquilibre du marché locatif ;
- Près de la moitié des communes consultées demandent de l'aide aux pouvoirs publics : 37% des élus consultés considèrent que les outils mis à leur disposition jusqu'alors ne sont pas suffisants.

Répondre à la variété des situations dans les communes

Toutes les communes ne doivent pas être traitées de manière uniforme. **Il est indispensable de prendre en compte les réalités locales** : Il est clair que pour certaines communes (littorales, montagnardes, thermales...), une telle offre contribue activement à leur développement économique alors que les communes souffrant de déséquilibres et ne pouvant assurer un logement à l'ensemble de leurs habitants doivent être en mesure d'agir contre cet effet d'éviction des logements du marché locatif. **A ce titre, la liberté d'organisation des communes se voit donc renforcée.**

L'accord conclu entre l'Assemblée nationale et le Sénat pour aboutir au texte définitif

Le texte final est un réel progrès. Le Sénat a su garder le cap et a contribué à un texte final de compromis, qui conserve l'essentiel de ce qui avait été voté par les Sénateurs. En cela, il dote les maires de solutions adaptées aux besoins de leurs communes.

Le texte voté muscle les pouvoirs des élus locaux en leur donnant les moyens nécessaires de lutter contre la prolifération d'offres gérées par des professionnels. Le texte adopté initie une remise sur un pied d'égalité des systèmes de location permanente et de location de courte durée.

Un accord équilibré : l'objectif n'est pas d'empêcher les propriétaires désireux d'obtenir un complément de revenu grâce à la mise en location de courte durée de leur bien mais d'empêcher les abus de l'offre professionnelle.

Une « boîte à outils » à destination des communes

Le texte adopté **offre aux communes** la possibilité de :

- Étendre le régime d'autorisation préalable au changement d'usage sur un périmètre plus vaste qu'actuellement ;
- Permettre de décider de quotas d'autorisations temporaires de changement d'usage ;
- Définir certaines zones à la construction de logements dédiés uniquement à l'usage de résidence principale ;
- Moduler le nombre de jours de mise en location d'une résidence principale dans une fourchette comprise entre 90 et 120 jours sur délibération de la commune.

Grâce au travail du Sénat, les collectivités pourront également :

- Donner systématiquement accès, et de manière plus sécurisée, à la déclaration avec enregistrement du propriétaire ;
- User d'un pouvoir de suspension des numéros d'enregistrement frauduleux, illégaux ou portant sur un logement faisant l'objet d'un arrêté de péril ou un logement social ;
- Sécuriser les logements de location de courte durée, en alignant les exigences de sécurité incendie et électricité sur le régime applicable aux locations nues de longue durée ;
- Aligner le parc immobilier destiné à la location touristique sur celui de la location longue durée en matière de diagnostic d'efficacité énergétique (DPE) ;
- Appliquer une fiscalité adaptée : les meublés de tourisme non classés bénéficieront de 30% d'abattement avec un plafond de 15 000 euros et les meublés classés d'un taux de 50% avec un plafond de 77 700 euros afin, notamment, de les inciter au classement.

Quant aux copropriétés, la majorité des deux tiers des copropriétaires pourront, en assemblée générale, interdire la location de meublés de tourisme dans la copropriété. Jusqu'alors, l'unanimité était de rigueur.

Gestion de l'eau : l'heure est au bilan



Particulièrement impliqués sur le sujet de la gestion de l'eau, notre groupe Les Républicains a souhaité ouvrir le débat sur le thème suivant : « Gestion de l'eau : bilan de l'été 2024 et perspective pour mieux gérer la ressource ».

De nombreux sujets essentiels ont été évoqués, et notamment celui de l'accès à l'eau pour les agriculteurs.

L'échange a aussi permis aux sénateurs de faire le point sur la situation dans leurs départements et d'interpeller la ministre de la transition écologique, avec des propositions renouvelées.

Depuis plusieurs années, le Sénat se mobilise pour une utilisation optimale de l'eau au sein des territoires. Si la France bénéficie d'un climat tempéré, qui lui offre l'accès à l'eau en abondance et à bas prix, elle n'est pas épargnée par les effets du changement climatique.

Sécheresses à répétition, épisodes de pluies soudaines et violentes, apparition de polluants dans l'eau potable... De tels enjeux appellent à faire des choix politiques et à définir des priorités dans l'action publique, afin de rendre aux collectivités locales leur pouvoir d'agir à ce sujet.

Hiver 2025

Le Sénat sauve le dispositif « tickets-resto » jusqu'à fin 2026



Le Sénat a adopté la proposition de loi permettant d'acheter des produits alimentaires de base avec des tickets-restaurants (pâtes, légumes, viande, farine...) jusqu'à fin 2026.

Si l'Assemblée nationale proposait de proroger jusqu'à fin 2026, notre groupe LR défendait initialement une prorogation jusqu'à fin 2025. L'idée était d'inciter le gouvernement à mener rapidement une réforme profonde du régime des tickets-restaurant.

Toutefois, afin de ne pas retarder l'adoption de la loi par une éventuelle navette entre les deux assemblées, le Sénat a choisi de se ranger à la position de l'Assemblée nationale.

Le Sénat a ainsi priorisé le pouvoir d'achat des Français qui pourront continuer d'utiliser librement leurs titres-restaurant jusqu'à fin 2026.

Fin du marathon budgétaire, la France vote tardivement son budget pour 2025

Le groupe Les Républicains, agissant en responsabilité, a adopté les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi de finances pour 2025.

Qualifié de « pire budget, à l'exception de tous les autres » par la sénatrice LR Christine Lavarde, ce texte constitue une étape essentielle pour éviter à la France de naviguer en 2025 sous le seul régime d'une loi spéciale, qui n'est pas un budget mais une roue de secours.

Les sénateurs ont réduit la dépense publique tout en limitant les hausses d'impôts, afin de préserver au maximum les ménages et l'activité économique. Des solutions innovantes ont également été mises en œuvre pour nos collectivités territoriales, qui ne sauraient être tenues responsables de la dégradation budgétaire. Moteurs de notre économie, leur capacité d'investissement doit à tout prix être protégée.

Désormais, il appartient à la sphère publique de changer de culture : un bon budget n'est pas un budget qui augmente ! Comme l'a déclaré à la tribune Jean-François Husson, rapporteur général du budget ; « tel un athlète, l'État doit retrouver un poids de forme, se muscler pour être plus affuté ».

Plus que jamais, les sénateurs Les Républicains sont au travail pour préparer et engager les réformes attendues par les Français, afin de leur redonner des perspectives pour l'avenir.

Focus collectivités

En réduisant l'effort demandé aux collectivités territoriales de 5 à 2,2 milliards d'euros, le Sénat a permis l'adoption d'un budget plus protecteur pour les collectivités territoriales.

Cette réduction de l'effort a notamment été atteinte, grâce à :

- l'annulation de la révision du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), à hauteur de 800 M€ ;
- la suppression du fonds de réserve visant à prélever 3 Md€ sur les recettes de fonctionnement des 450 plus grandes collectivités, au profit d'un mécanisme de mise en épargne bloquée des recettes des collectivités avec garantie de retour, pour 1 Md€.

Parallèlement, le Sénat a défendu et fait adopter plusieurs dispositions visant à les protéger :

- un renforcement de leurs ressources fiscales, avec la possibilité d'augmenter le taux de DMTO de 0,5% pour les départements, et la suppression de l'exonération obligatoire de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules électriques ;
- un financement plus étendu pour les transports et infrastructures locales, avec l'instauration d'un versement mobilité régional additionnel de 0,15 %, et l'affectation de 100 M€ du produit de la taxe d'infrastructures de transport de longue distance aux communes et départements ;
- un renforcement du soutien aux collectivités en difficulté, avec la création d'un fonds d'urgence pour les outre-mer de 200 M€, le fléchage de près de 65 M€ pour le financement de la continuité territoriale, l'extension de la faculté préfectorale de rattrapage d'une commune en FRR, et l'augmentation de la dotation aménités rurales à hauteur de 10 M€.

Le Parlement a donné à la France les moyens de restaurer sa souveraineté alimentaire



A l'occasion de l'examen définitif de la **loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture (LOA)**, le groupe LR, pleinement conscient de la nécessité de dessiner un cap pour l'agriculture française, a fait entendre sa voix lors de la Commission mixte paritaire.

Dans une logique de compromis, cette dernière s'est finalement largement appuyée sur la version votée par le Sénat :

- En offrant **aux métiers d'agriculteur** la place qu'ils méritent dans nos législations :
 - Définition de la souveraineté alimentaire comme intérêt fondamental de la Nation ;
 - Préservation et valorisation de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture reconnues en tant qu'intérêt général majeur ;
 - Instauration d'un principe juridique de non-régression de la souveraineté alimentaire ;
 - Instauration d'un principe de non-surtransposition des normes européennes.

- En soutenant **l'installation des futures générations d'agriculteurs** :
 - Possibilité d'établir un « diagnostic modulaire » avant ou après l'installation, par le cédant ou le jeune installé ;
 - Création d'un guichet unique pour accompagner les projets d'installation, porté par les chambres d'agriculture ;
 - Création d'un « droit à l'essai » en agriculture, d'une aide au passage de relais pour les agriculteurs et d'un volontariat agricole.

- En allégeant les règles d'aménagement des exploitations agricoles :
 - Simplification de la réglementation sur les haies
 - Dépénalisation des infractions non-intentionnelles et peu graves au profit de sanctions administratives, en accord avec la ligne du ministère de l'environnement sur la question. Pour rappel, Agnès Pannier-Runacher avait estimé « préférer privilégier, sur des infractions mineures, la sanction administrative, c'est plus rapide et plus clair. On évite cette dimension qui est extraordinairement intrusive d'une procédure pénale où on a l'impression d'être un grand délinquant ».
 - Exclusion des bâtiments agricoles du décompte des Zones d'Artificialisation Nette (ZAN).

L'adoption définitive de la LOA n'est qu'une étape dans un ensemble de textes utiles aux agriculteurs sur lesquels les sénateurs LR restent totalement mobilisés.

Le Sénat adopte le budget de la Sécurité sociale pour 2025



En agissant en responsabilité, nous avons adopté le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2025 afin de faire cesser l'instabilité budgétaire dans laquelle notre pays se trouvait.

Portant un déficit estimé à 23 milliards d'euros, ce texte n'est certes pas satisfaisant. Mais la perspective d'un déficit atteignant les 30 milliards d'euros sous le régime de la seule loi spéciale n'était pas acceptable pour la majorité sénatoriale.

Grâce au vote de ce PLFSS :

- **Les Ehpad pourront recevoir un abondement à hauteur de 300 millions d'euros** pour leur financement ;
- **Les départements bénéficieront d'un soutien financier de 200 millions d'euros**, prévu notamment pour soulager leur contribution au titre de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la prestation de compensation du handicap (PCH) ;
- **Les agriculteurs voient pérenniser l'exonération en faveur des travailleurs occasionnels et des demandeurs d'emploi (TO-DE).**

Pour la majorité sénatoriale, le vote de ce PLFSS n'est qu'une première étape. Il est temps désormais de mettre en œuvre les réformes structurelles qui s'imposent, notamment en matière de lutte contre la fraude sociale.

Printemps 2025

Face au chemin tortueux du ZAN, le Sénat trace la voie du bon sens



Le Sénat a adopté en première lecture la proposition de loi de Jean-Baptiste Blanc visant à instaurer une trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux (TRACE).

Tout au long des discussions, nous avons œuvré pour rendre la politique de réduction de l'artificialisation des sols plus supportable pour les élus locaux, tout en restant dans une logique de sobriété foncière. Des solutions adaptées aux territoires ont été votées, pour :

- maintenir la comptabilisation en espaces naturels, agricoles et forestiers (Enaf) des terres artificialisées, même après 2031 ;
- supprimer l'objectif de 50% de consommation d'Enaf en 2031, au profit d'objectifs intermédiaires librement fixés par les élus dans les SRADDET, dont un objectif intermédiaire obligatoire en 2034 ;
- exclure du décompte de l'artificialisation, jusqu'en 2036, la consommation d'Enaf occasionnée notamment par les implantations industrielles, les logements sociaux, les implantations d'énergies renouvelables et les constructions nécessaires aux services publics de l'eau et de l'assainissement ;
- sécuriser les « coups-partis », soit la consommation d'Enaf résultant de constructions réalisées dans le cadre des zones d'aménagement concertées, autorisées avant 2021. Ces constructions seront imputées sur la période 2011-2021 et non plus 2021-2031 ;

- accorder un droit supplémentaire à construire de 0,5ha pour chaque hectare de friche requalifiée ;
- donner plus de temps aux communes pour adapter leurs documents d'urbanisme, afin d'intégrer progressivement les objectifs de sobriété foncière ;
- sortir les Projets d'envergure nationale ou européenne (PENE) des consommations d'Enaf des collectivités afin de favoriser le développement économique et industriel des territoires ;
- mutualiser partiellement ou totalement le droit à l'hectare au niveau de l'intercommunalité.

Pour Jean-Baptiste Blanc, auteur du texte, « *sans revenir sur l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici à 2050, nous voulons que les élus puissent décider par eux-mêmes, en fonction de la réalité locale, du rythme et de la pente de leur trajectoire de sobriété foncière* ».

Notre groupe appelle désormais à une inscription sans délai du texte à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, en attente depuis mars 2025, afin qu'il puisse produire au plus vite ses effets.

Proposition des sénateurs de créer une condition de durée de résidence pour le versement de certaines prestations sociales

Le Sénat propose qu'un délai d'obtention de ces prestations soit de deux ans, et nécessite une résidence stable et régulière sur le territoire français. Il sera suspendu si l'étranger en situation régulière décroche un contrat de travail.

En conditionnant l'accès à certaines aides à une durée de présence sur le territoire français, nous affirmons que c'est l'appartenance au collectif et la participation à la vie de la nation qui justifient la solidarité nationale, ciment de notre société.

À titre de comparaison, plusieurs de nos voisins européens exigent une durée de résidence préalable allant de un à six ans, comme l'Irlande, Chypre, le Danemark ou la Grèce.

Cette initiative sénatoriale attend d'être discutée à l'Assemblée nationale afin d'entrer en vigueur.

Gestion des compétences “eau” et “assainissement” : le Sénat met fin au transfert obligatoire vers les intercommunalités



Après dix ans de combat, le Sénat a définitivement adopté la proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences “eau” et “assainissement”, faisant ainsi cesser le caractère obligatoire de leur transfert aux intercommunalités au 1er janvier 2026.

Cette mesure avait également été adoptée à l'occasion de l'examen du projet de loi d'orientation agricole par le biais d'un amendement sénatorial.

L'adoption de ce texte marque le rétablissement de la liberté de choix des maires, entravée par l'entrée en vigueur de la loi NOTRe, en 2015.

Avec l'adoption définitive du texte, les communes n'ayant pas encore effectué le transfert de ces compétences vers les intercommunalités retrouvent la faculté de choisir une gestion adaptée à leurs réalités locales. Quant aux communes et intercommunalités dans lesquelles le transfert a déjà été entrepris, la stabilité des projets et investissement demeurera préservée.

Ce texte permet aux élus locaux d'organiser la gestion de l'eau de manière responsable, en fonction des besoins de leur territoire. C'est une approche pragmatique qui garantit la stabilité tout en donnant plus de flexibilité.

Pour un meilleur soutien des collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations

Résultat des travaux de la mission de contrôle instaurée après les inondations dramatiques de 2023 et 2024, j'ai souhaité proposer au Parlement de soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations, auquel un Français sur quatre est désormais exposé.

Sur le terrain, les collectivités ont su s'adapter face à l'urgence. Pour autant, la complexité des procédures est apparue comme étant un réel fardeau, compliquant le quotidien des élus.

Partant de ce constat, le Sénat a adopté à l'unanimité la proposition de loi dont je suis l'auteur visant à soutenir les collectivités territoriales dans la prévention et la gestion des inondations. Celle-ci prévoit :

- de simplifier les procédures permettant les opérations d'entretien des cours d'eau ;
- d'accompagner davantage les collectivités dans l'élaboration et l'application des Programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI) ;
- d'assurer aux collectivités sinistrées l'obtention du soutien maximum en moyens matériels et humains nécessaires à leur reconstruction.

La gravité de la situation commande des réponses rapides. Nous attendons désormais de nos collègues députés qu'ils se saisissent de ce texte au plus vite !



Le Sénat adopte la proposition de loi garantissant un accès aux assurances pour les collectivités



Le Sénat a adopté, à l'unanimité, la proposition de loi visant à garantir une solution d'assurance pour l'ensemble des collectivités territoriales.

Face aux difficultés rencontrées par les collectivités territoriales avec leur couverture assurantielle, le Sénat a créé une mission d'information dont l'objectif était de dresser le bilan le plus complet des difficultés rencontrées par les collectivités et de proposer des solutions garantissant des conditions d'assurance acceptables.

Cette mission confiée à Jean-Francois Husson, Rapporteur général du budget a constaté :

- une hausse du coût des contrats et des franchises, non corrélés à la sinistralité ;
- une baisse des montants indemnisés ;
- des résiliations de contrat par l'assureur, sans motif et avec des durées de préavis incompatible avec le lancement d'un nouvel appel d'offres ;
- une absence de réponse aux appels d'offres.

Ces problèmes concernent l'ensemble des collectivités, rurales ou urbaines.

C'est pourquoi, cette proposition de loi permet de :

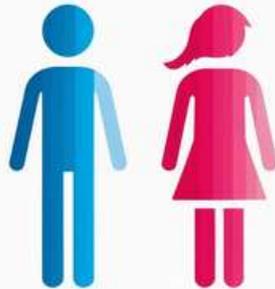
- proposer une véritable concurrence sur le marché de l'assurance privée des collectivités territoriales ;
- rééquilibrer les relations entre les assureurs et les collectivités territoriales ;
- garantir une couverture du risque d'émeutes.

Pour Marie-Carole Ciuntu, rapporteur de ce texte «Nos collectivités attendent de trouver à nouveau des assurances qui correspondent à leurs moyens et à leurs besoins. Aujourd'hui elles paient chères avec des franchises fortes et des plafonds bas. Elles sont en fait pour un grand nombre leur propre assureur. Le statu quo n'est pas possible. Le sénat avance !»

Les Républicains au Sénat attendent désormais une adoption rapide de ce texte par l'Assemblée nationale. Les collectivités territoriales ne doivent plus attendre.



Une nouvelle exigence de parité dans les fonctions électives et exécutives du bloc communal



Pour favoriser le respect de la parité dans les conseils municipaux et répondre à la crise de l'engagement local, la loi étend aux communes de moins de 1 000 habitants le mode de scrutin de liste paritaire. Cette réforme s'applique dès les prochaines élections municipales de mars 2026.

Le Sénat a pu compléter le texte déjà adopté par les députés en 2022. Ainsi, il poursuit un triple objectif à l'approche des élections municipales de 2026 :

- Harmoniser et simplifier les modes de scrutin ;
- Répondre à la crise de l'engagement local, qui touche particulièrement les communes rurales, et se traduit par une baisse du nombre de candidats aux élections municipales et une hausse des démissions en cours de mandat ;
- Renforcer la parité au niveau local, en s'inscrivant dans le prolongement de la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019. Les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants, qui ne sont pas soumis à des obligations de parité, ne comptent en effet que 37,6% de femmes (contre 48,5% dans les communes plus peuplées). Or, ces petites communes représentent 70% des communes françaises.

Afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1 000 habitants, la loi autorise le dépôt de listes incomplètes, mais fixe un seuil minimum de candidats par liste :

- 5 candidats dans les communes de moins de 100 habitants ;
- 9 candidats dans les communes de 100 à 499 habitants ;
- 13 candidats dans les communes de 500 à 999 habitants. Il s'agit d'une nouvelle strate intermédiaire créée par la loi.

Dans l'ensemble des communes, il sera possible de rajouter deux candidats supplémentaires sur les listes (possibilité déjà prévue pour les communes de plus de 1 000 habitants). L'objectif est de favoriser la stabilité des conseils municipaux en cas de vacance de sièges et de garantir le pluralisme.

Été 2025

Entraves au métier d'agriculteur : la loi visant à lever les contraintes à l'exercice du métier d'agriculteur est adoptée par le Parlement



Alors que le monde agricole français subit une forte concurrence, intra et extra-européenne, nos agriculteurs sont mis en difficulté par les surtranspositions normatives.

Face à ce constat, la droite sénatoriale a souhaité lever les contraintes au métier d'agriculteur pour leur donner les moyens de produire dans des conditions adaptées à la réalité de leur métier.

Parmi les mesures adoptées :

- La réduction des contraintes administratives dans le cadre des constructions de bâtiments d'élevage ;
- La sécurisation de l'accès à l'eau pour les agriculteurs ;
- L'amélioration des relations entre les agents de l'Office Français de la Biodiversité et les agriculteurs, pour favoriser un climat de confiance.

Après adoption de la réintroduction très encadrée de l'acétamipride, indispensable pour soutenir des filières en grande difficulté (autorisé dans 26 autres États membres), le Conseil constitutionnel a jugé cette mesure contraire à la Charte de l'environnement. Cette réautorisation n'apparaît donc pas dans la loi promulguée.

Commission d'enquête sur les missions des agences, opérateurs et organismes consultatifs de l'État

Alors que les finances publiques se dégradent, la multiplication d'agences, d'opérateurs et d'organismes consultatifs de l'État interroge. Le groupe Les Républicains a donc demandé la création d'une commission d'enquête pour faire toute la transparence sur leur rôle et leur efficacité, dans le but de rationaliser leur fonctionnement le cas échéant.

Entre février et mai 2025, la commission a mené plus de 66 auditions de directeurs d'agences, de représentants des collectivités et de dirigeants d'entreprises, aboutissant à la formulation de 58 recommandations.

Rendu public le jeudi 3 juillet 2025, le rapport de la commission d'enquête dresse le bilan de structures très peu contrôlées par l'État qui, dans les faits, n'est pas toujours en mesure d'en donner le compte exact.

La commission préconise donc d'agir autour de trois priorités :

- Sortir de la logique d'« agencification », revenant à créer, par facilité, une agence pour chaque mission ;
- Faire du préfet l'interlocuteur unique et le pilote à l'échelon territorial ;
- Renforcer l'efficacité du paysage administratif français grâce à une réorganisation pertinente des agences, au cas par cas.

La validation du MERCOSUR par la Commission Européenne va à l'encontre des intérêts de nos agriculteurs !



La décision de la Commission européenne d'avancer vers la validation de l'accord de libre-échange avec le MERCOSUR, en mettant à l'écart les parlements nationaux, est un véritable coup de force.

Loin de constituer une opportunité équilibrée, cet accord vient menacer directement la pérennité de nos exploitations agricoles en ouvrant nos marchés à des produits importés ne répondant pas à nos exigences sanitaires.

Même si la Commission a annoncé l'ajout de mesures de sauvegarde pour les « produits européens sensibles », cela ne suffit en rien à combler le manque de réciprocité de cet accord.

De plus, la méthode employée par la Présidente de la Commission européenne, contrevenant au mandat de négociation qu'elle a obtenu, pose question.

Pour les Républicains du Sénat: "C'est un coup de force de la Commission européenne contre nos agriculteurs. Pour Les Républicains au Sénat, la souveraineté nationale n'est pas négociable."

Fidèle à ses convictions, le groupe Les Républicains au Sénat condamne avec fermeté ce qui s'apparente à une manœuvre pénalisante pour nos agriculteurs. Nous continuerons à les défendre de toutes nos forces.

Nous appelons le Président de la République à mobiliser l'ensemble des États membres de l'Union pour refuser la ratification de ce traité.

Les actualités de la commission des Affaires européennes du Sénat



Depuis cinq ans, **je préside la commission des Affaires européennes du Sénat**. Ce mandat exige de nombreux déplacements et des réunions thématiques hebdomadaires que je mène avec un vif intérêt.

Notre mission: contrôler **l'action européenne de notre Gouvernement** mais également suivre, de manière approfondie, **les politiques publiques menées par les institutions européennes**.

Aussi, parmi nos récentes actualités:

- J'ai souhaité que la commission des affaires européennes du Sénat **contribue à la consultation publique lancée par la Commission européenne sur l'avenir du cadre de la politique commune de la pêche**.
- J'ai été vigilant concernant l'avenir de deux politiques de l'Union européenne : **la politique agricole commune** et la **politique de cohésion**. La commission des affaires européennes du Sénat a ainsi mené plusieurs travaux sur ces thèmes et **défendu des positions ambitieuses en vue des négociations à venir concernant le budget à long terme de l'Union européenne** (cadre financier pluriannuel). J'ai également veillé à défendre une approche sociale de l'Union européenne, en défendant les crédits consacrés au financement de l'aide alimentaire pour les plus démunis.
- La commission des affaires européennes a également défendu les compétences des États membres face à la Commission européenne dans un dossier important concernant **les enjeux migratoires** : la refonte des règles relatives au retour, qui encadrent l'éloignement des personnes ressortissantes de pays tiers en situation irrégulière dans l'Union.
- Dans le contexte de la **guerre en Ukraine et de tensions géopolitiques croissantes**, j'ai participé activement à **plusieurs réunions de coopération parlementaire au niveau de l'Union européenne** et veillé à ce que le Sénat mesure pleinement les enjeux liés à la souveraineté énergétique de l'Union européenne.

Septembre 2024



Rencontre avec le maire de Lebiez



Déplacement à Bonn en Allemagne à l'occasion des 75 ans de la session du Bundesrat



Congrès départemental des Sapeurs Pompiers au Portel



Réouverture de l'église Saint-Omer de Verchin



Accueil, au Sénat, de l'association des anciens adjoints et maires du Pas-de-Calais



Signature de la charte du Grand Hesdin

Octobre 2024



**Journée des maires et des présidents
d'intercommunalité**



**Inauguration de la mise en accessibilité du
bâtiment voyageurs de la gare d'Étaples - Le
Touquet**



Comité ministériel de suivi des inondations



**Présentation des filières pêche et
halioalimentaire au Sénat**



Hommage à Dominique Bernard à Arras



**Accueil au Sénat de la classe « Sciences Po »
du lycée Auguste Angellier**

Octobre 2024



Accueil au Sénat du conseil municipal de Haute-Avesnes ainsi que les maires de la Communauté de Communes des campagnes de l'Artois



Inauguration de la mairie et du city stade à Campagne-lès-Boulois



Réunion de suivi des inondations pour le bassin de la Canche et de l'Authie

Novembre 2024



Rencontre avec Roberta Metsola, Présidente du Parlement européen

Déplacement de Bruno Retailleau, ministre de l'Intérieur, dans le Pas-de-Calais.



Temps d'échanges avec Vincent Masselot, président de la SNSM de Berck, et Jean-Marc Lamblin

Décembre 2024



Au goûter de Noël de l'Ecole Parentale pour Enfants Autistes du Montreuillois. Ce fut l'occasion de dévoiler ma carte de vœux pour cette année, illustrée par un superbe dessin réalisé par les enfants de l'EPEAM

Cérémonie de bénédiction de la cloche à Eclimeux



Réunion du Comité Local Pour l'Emploi

Janvier 2025



Boulogne-sur-Mer, premier port de pêche et première plateforme européenne de transformation des produits de la mer, a accueilli Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, ainsi que Isabelle Le Callennec, députée européenne

Février 2025



Entretien avec M. Andrius Kubilius, commissaire européen à l'espace et à la défense

La délégation sénatoriale aux Entreprises, présidée par le Sénateur Olivier Rietmann, dans le Pas-de-Calais pour une immersion au cœur de l'innovation et de l'excellence de nos entreprises locales.



La délégation sénatoriale aux Entreprises, présidée par le Sénateur Olivier Rietmann, dans le Pas-de-Calais pour une immersion au cœur de l'innovation et de l'excellence de nos entreprises locales.



Au Salon de l'Agriculture



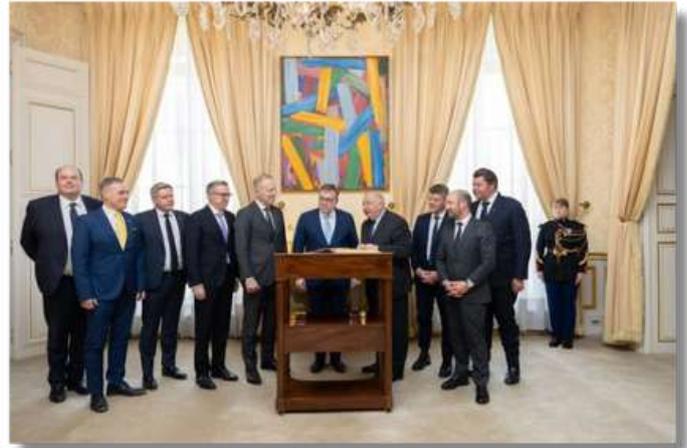
Rencontre franco-britannique sur le sujet migratoire au Touquet, à Étaples et à Calais avec le ministre de l'Intérieur, Bruno Retailleau et son homologue britannique, Yvette Cooper



Mars 2025



Échange avec les lycéens de La Malassise



Rencontre avec le président du parlement estonien



Déplacement d'une délégation de la commission des affaires européennes du Sénat en Estonie



Accueil au Sénat des élus de la Communauté de Communes Sud Artois

Avril 2025

Déplacement dans le canton d'Avesnes le Comte



Inauguration de l'étang des Dryades à Marck



Séance plénière du Parlement de la Mer



Accueil du Lycée La Malassise au Sénat



Accueil de l'école Saint Exupéry au Sénat

Avril 2025



Bénédiction du bateau de sauvetage « Notre-Dame des Sables » de la SNSM



Rencontre avec Antonis Alexandridis, Ambassadeur de Grèce en France



Les conseillers régionaux en déplacement à Longvillers



Régis Seine : 50 ans de mandat au service de Roussent.



Commémoration de la libération à Buire le Sec et Gouy Saint André



Mai 2025



Commémorations du 8 mai 1945 à Berck-sur-Mer et à Montreuil



**Inauguration des travaux de
réhabilitation de l'école d'Hernicourt**



**A Budapest, à la conférence des Présidents
des parlements de l'Union européenne**



**Au Lycée Eugène Woillez de Montreuil-sur-
Mer, rencontre les élèves dans le cadre du
Joli Mois de l'Europe**



**Inauguration de l'aéroport Elizabeth II au
Touquet**

Mai 2025



Défilé de la libération à Auxi-le-Château



A la rencontre des maires de Brévillers, Capelle-lès-Hesdin, Guigny, Mouriez et Regnaville

Juin 2025



Inauguration de la sécurisation de la RD 114, de la place communale et de l'arbre de la Liberté 1945 à Marenla



Déplacement à Varsovie



A Varsovie, la Conférence des commissions des affaires européennes des chambres parlementaires.



La Région à la rencontre des élus de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer



Accueil des collégiens et lycéens venus de plusieurs départements pour les 150 ans du Sénat

Juin 2025



Inauguration de l'esplanade de Berck-sur-Mer



Inauguration de l'hôtel de ville du Touquet



A la rencontre des élus et des agents à la mairie de Merlimont



A la course des Caps à Boulogne-sur-Mer



Inauguration des nouvelles salles de classe de l'école de Sorrus

Juillet 2025



A Nortkerque pour remettre la médaille a d'honneur régionale, départementale et communale à Frédéric Melchior, maire de la commune,



A la 35ème fête des Oujons à Bouin-Plumoisson



Au spectacle son et lumière « Juliette et les Misérables » à Montreuil-sur-Mer

Août 2025



Inauguration de la digue de Wimereux en présence du Maire, du Président de la Région Hauts-de-France et du Président du Conseil Départemental

Septembre 2025



Inauguration de la nouvelle mairie de Rang-du-Fliers



Inauguration du site In Tech Médical à Rang-du-Fliers



Réunion du Parlement de la Mer aux côtés de Frédéric Cuvillier sur les défis et opportunités liés à la négociation post-Brexit